

comprendre VOTRE FACTURE

FACTURE SEMESTRIELLE

- **SEPTEMBRE** : facture du 1^{er} semestre (du 01/01 au 30/06)
- **JANVIER** : facture du 2^{ème} semestre (du 01/07 au 31/12)

Selon le règlement de service, nous vous rappelons que :

- Tout mois entamé est dû
- 2 levées obligatoires sont facturées par semestre.

Pour tout changement de situation (déménagement, séparation, composition du foyer...) vous devez contacter le service de collecte des déchets de la Communauté de communes :
02 51 71 75 71 – gestion-dechets@cc-sevreloire.fr

**À COMPTER
DE 2019, VOUS
RECEVREZ VOTRE
FACTURE TOUS
LES 6 MOIS**

MODALITÉS DE PAIEMENT

- **Par TIP SEPA avec RIB** : retourner le talon de paiement accompagné d'un RIB pour le premier paiement. Votre RIB sera ensuite enregistré pour les prochains paiements par TIP SEPA
- **Par TIP SEPA avec chèque** : retourner le talon de paiement accompagné de votre chèque
- **En espèces** en se présentant directement à la trésorerie au 15 rue Liotterie 44430 LE LOROUX BOTTEREAU
- **Par Internet** en se connectant sur le site www.tipi.budget.gouv.fr et en saisissant le code collectivité (015658) et le n° de référence inscrit au recto de votre facture
- **Par prélèvement automatique** en remplissant le formulaire de MANDAT SEPA, téléchargeable sur notre site internet www.dechet.cc-sevreloire.fr, à nous retourner accompagné d'un RIB, soit par mail à gestion-dechets@cc-sevreloire.fr soit par courrier (1 Place Charles De Gaulle, 44430 VALLET). La date de prélèvement est indiquée sur la facture.

Il n'y a pas de possibilité de mensualisation.

TARIFS & RÈGLES DE DOTATION POUR LES PARTICULIERS & ENTREPRISES COLLECTÉS TOUTES LES 2 SEMAINES

Nombre de personne dans le foyer	Volume du bac	Part fixe annuelle €/an	Part variable = prix d'une levée en €
1 personne	80L	75 €	4 €
1 à 3 personnes	120L	89 €	5 €
4 ou 5 personnes	180L	100 €	7 €
6 personnes et +	240L	125 €	9 €

Règles et tarifs applicables au 01/01/2019 sur l'ensemble du territoire

Si vous souhaitez changer le volume de votre bac, conformément aux règles de dotation, veuillez contacter le service de collecte des déchets au 02 51 71 75 71.

